

DEUX ORIENTATIONS GENERALES

ORIENTATION N°1

«UNE VILLE-CENTRE ENTREPRENANTE»

Trois objectifs pour l'orientation 1

Equilibrer les fonctions urbaines et la préservation de L'environnement

Répondre aux besoins de la population lezignanaise et aux besoins de la ville centre de la Communauté de Communes

Poursuivre la requalification urbaine et la transformation harmonieuse de la ville

OBJECTIF 1.1 : EQUILIBRER LES FONCTIONS URBAINES ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Développement économique, équipement commercial et artisanal	1	Poursuivre le développement de l'emploi et des fonctions liées
Habitat-équipements-services	2	Poursuivre le développement résidentiel et des fonctions liées
Environnement-Loisirs	3	S'approprier l'environnement comme cadre de vie et de loisirs
Environnement-Ressources	4	Préserver l'environnement comme richesse écologique
Environnement-Risques	5	Tenir compte des risques naturels (incendie de forêt, inondation) et les risques technologiques

OBJECTIF 1.2 : REpondre aux besoins de la population lezignanaise et aus besoins de la ville centre de la communauté de communes

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Equipements-services	1	Poursuivre la politique de développement des services à la population et des équipements publics à l'échelle communale et intercommunale.
Transports et déplacements	2	Gérer les transports et les déplacements d'une population grandissante, développer les modes doux (piéton-vélo), mutualiser le stationnement, développer le transport à la demande, projet TER à 1€
Commerce-artisanat	3	Organiser les conditions du développement commercial (projet FISAC)
Paysages-loisirs	4	Offrir de nouveaux pôles de loisirs (réalisation paysagères au sud du territoire en complément du poumon vert de la pinède)
Communications numériques	5	Développer les communications numériques et travail à distance (projet de développement de la "fibre" en cours)

OBJECTIF 1.3 : POURSUIVRE LA REQUALIFICATION URBAINE, LA TRANSFORMATION HARMONIEUSE DE LA VILLE

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Patrimoine-Centre ancien	1	Poursuivre la reconquête du centre ancien : valorisation du patrimoine, requalification des espaces publics, lutte contre la vacance de logements, implantations commerciales et services
Urbanisme-Lien fonctionnel et social	2	Valoriser le bourg et retisser les liens entre le centre-ville et le centre historique
Mixité sociale	3	Nouvel équilibre : le logement pour tous, l'intergénérationnel

ORIENTATION N°2

«ENTRE CENTRALITE URBAINE ET IDENTITE RURALE»

Trois objectifs pour l'orientation 2

Requalifier les séquences paysagères de découverte du pôle urbain

Valoriser l'espace agricole

Identifier les trames Verte et Bleue (TVB), à l'échelle locale

OBJECTIF 2.1 : QUALIFIER LES SEQUENCES DE DECOUVERTE DE LA VILLE ET SES ESPACES PUBLICS

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Paysage	1	Valoriser les entrées de ville
Paysage	2	Renforcer l'attractivité des façades des pôles d'activité
Paysage - urbanisme	3	Poursuivre la requalification de l'espace public (la circulade en lien avec le centre ancien)

OBJECTIF 2.2 : VALORISER L'ESPACE AGRICOLE ET LA VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Identité rurale	1	Valoriser le potentiel identitaire de l'agriculture (dont les paysages cultureux et domaines patrimoniaux)
Economie agricole	2	Potentiel économique de l'agriculture, de la viticulture
Prise en compte de l'existant et des projets d'intérêt général, le cas échéant, en zone agricole	3	Prévoir les évolutions du bâti existant et les projets d'intérêt général, le cas échéant, en zone agricole

OBJECTIF 2.3 : DEFINIR LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) A L'ECHELLE LOCALE, COMME RESSOURCE A PRESERVER POUR LES GENERATIONS FUTURES

THEMATIQUE		ACTION EN LIEN AVEC LE PLU
Environnement-Paysage-Continuités écologiques	1	Recenser les éléments des trames verte et bleue (dont la Pinède, et les ripisylves de l'Aude et de l'Orbieu). Recenser les enjeux au regard des risques de pollution et de nuisance.
	2	Identifier les réservoirs de biodiversité à l'échelle du PLU: objectif de préservation et/ou objectif de remise en état (évaluation environnementale)
	3	Décliner les continuités écologiques à l'échelle du PLU: objectif de préservation et/ou objectif de remise en état (évaluation environnementale)
Prise en compte de l'existant et des projets d'intérêt général, le cas échéant, en zone naturelle	4	Prévoir les évolutions du bâti existant et les projets d'intérêt général, le cas échéant, en zone naturelle.